

DOSSIER D'INSCRIPTION 2020/2021

Les étapes de votre inscription



Étape 1

Je remplis le formulaire
Responsable légal

Je remplis un
formulaire Elève par
enfant à inscrire.

Je prends
connaissance avec
l'élève du règlement
intérieur.

Je sélectionne les
enseignements.



Étape 2

Je remets le dossier
complet

Je joins le règlement
de mon adhésion (40€
à l'ordre
d'ALLEGRETTO)



Étape 3

Allegretto valide votre
inscription

Je reçois par mail mes
identifiants extranet et je
peux vérifier sur le site
d'Allegretto que mes
données sont exactes. Je
peux les rectifier si
besoin

Je reçois ma facture

J'envoie mon règlement
et définis mes modalités
de paiement



Étape 4

Mon inscription est
définivement validée

Le professeur me
confirme mes horaires et
les modalités
d'organisation de l'année

REGLEMENT INTERIEUR

Inscription

S'entend pour l'année entière. Tout désistement fera l'objet d'une étude particulière sur les bases suivantes :

- Cours collectifs : remboursement proportionnel au nombre de cours restants dans la limite de 50% du tarif annuel.
- Cours individuels : l'engagement vis-à-vis du professeur est annuel et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement, sauf cas de force majeure (maladie, déménagement..)

Sera validée :

- Administrativement à réception de la fiche d'inscription et du règlement de l'adhésion à l'association. Cette adhésion n'est pas remboursable. A l'issue de cette procédure une facture vous sera adressée et confirmera le montant de votre inscription.
- Pédagogiquement à réception du règlement du tarif annuel des cours ou validation des modalités de règlement en cas de paiement échelonné.

Organisation de l'année

- Le calendrier des cours est fixé à chaque rentrée. Il suit le calendrier scolaire (pas de cours pendant les vacances scolaires, ni les jours fériés, ni les ponts scolaires) et comprend 32 semaines de cours minimum.
- Effectifs des cours collectifs : 10 élèves par classe (maximum 14). Au cas où il y aurait moins de 7 élèves inscrits dans un cours, la durée de ce cours pourrait être réduite de 15' minutes ? sans changement de tarif.
- Aucun cours ne sera ouvert pour moins de 5 élèves.

Obligations de l'élève, des familles et suivi pédagogique

- La formation musicale est obligatoire pour tous les élèves inscrits au Parcours Enfant.
- L'élève s'engage à suivre assidûment les cours de musique dispensés par l'école et pour lesquels il a demandé son inscription pendant toute la durée du calendrier.
- L'engagement pris à l'inscription est valable pour toute la durée de l'année scolaire. Le cours d'instrument est collectif. L'élève est donc tenu d'y assister entièrement. Les cours commencent et finissent à l'heure prévue. La ponctualité est exigée.
- L'élève doit arriver à l'heure et ne sera absent qu'en cas de force majeure. Tout élève absent à ses cours ne pourra en aucun cas en exiger le remplacement ou le remboursement. Ainsi, en cas de classe de neige ou de classe verte, les cours ne sont pas remboursés.
- L'école ne fournit pas d'instruments. L'enfant doit disposer de l'instrument qu'il choisit d'étudier.
- L'achat de méthodes et de partitions de musique est à prévoir par l'élève, sur les conseils du professeur. Le matériel de formation musicale doit impérativement être acquis au complet pour le jour de la rentrée.
- Les élèves verront leurs acquis évalués par le contrôle continu. En formation musicale, un examen oral a lieu pour valider la fin de chaque cycle (à la fin des 4ème et 6ème niveaux). Des auditions instrumentales ont lieu tout au long de l'année ainsi qu'un grand concert au début du printemps.
- Les élèves prendront soin des locaux mis à disposition par la Mairie et les écoles et seront responsables des dégradations qu'ils pourraient occasionner.
- Les accompagnateurs ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte de l'Ecole Jean Racine. Seuls les élèves sont autorisés à pénétrer dans les locaux, sauf autorisation expresse d'un professeur. Les parents des élèves pourront assister occasionnellement aux cours de leurs enfants avec l'accord de l'enseignant. Toutefois, il leur est demandé de ne pas intervenir durant l'enseignement.

Absences / Horaires

- En cas d'absence d'un professeur, le cours est reporté ou assuré par un remplaçant.

Responsabilité

- L'Ecole souscrit via la Confédération Musicale de France une assurance qui couvre responsabilité civile, dommages aux locaux et aux personnes.
- L'Ecole n'est pas responsable des enfants en dehors des heures de cours et de nos locaux.
- En aucun cas, l'Ecole ne sera responsable de la perte ou du vol du matériel personnel ou d'instruments.
- Les élèves doivent être couverts par une assurance responsabilité civile.

☞ Tout courrier pourra être adressé au Siège de l'Ecole : ALLEGRETTO - 33, rue Bossuet - 69006 LYON

☞ L'inscription implique l'accord des parents sur la totalité du présent règlement intérieur dont ils ont pris connaissance avant d'inscrire leur enfant.

TARIFS ANNUELS

	Tarif plejn	Tarif - 5 %	Tarif - 10 %
Parcours petite enfance			
Un souffle à deux / Muzikabulle (1 séance)	15,00 €		
Un souffle à deux / Muzikabulle (La carte de 10 séances)	120,00 €		
Jardin Musical Parent-Enfant (à partir d'un an)	350,00 €	332,50 €	315,00 €
Eveil musical (à partir de trois ans).	350,00 €	332,50 €	315,00 €
Parcours enfant			
Pratique Instrumentale (30 min individuel ou 1 heure à deux) + Formation musicale obligatoire (1 heure collectif) + 1 pratique collective facultative	950,00 €	902,50 €	855,00 €
Parcours ado (+ de 12 ans) ou adultes			
Formule 1 : Pratique Instrumentale (cours 30 min individuel ou 1 heure à deux)	850,00 €	807,50 €	765,00 €
Formule 2 : Pratique Instrumentale (cours 30 min individuel ou 1 heure à deux) + Formation musicale + 1 pratique collective	950,00 €	902,50 €	855,00 €
Formule 3 : Pratique Instrumentale (cours 45 min individuel)	1 200,00 €	1 140,00 €	1 080,00 €
Formule 4 : Pratique Instrumentale (cours 45 min individuel + Formation musicale + 1 pratique collective	1 300,00 €	1 235,00 €	1 170,00 €
Pratiques collectives			
Chorale enfants / Orchestre enfants	350,00 €	332,50 €	315,00 €
Formation musicale sans pratique instrumentale	350,00 €	332,50 €	315,00 €
Oreilles sous toutes ses formes	450,00 €	427,50 €	405,00 €
Atelier musiques actuelles	350,00 €	332,50 €	315,00 €
Ensemble vocal adulte (par quinzaine)	285,00 €	270,75 €	256,50 €
Ensemble instrumental adulte (par quinzaine)	285,00 €	270,75 €	256,50 €
Accompagnement pédagogique groupe ado/adulte*	sur étude		
Adhésion (par famille)	40,00 €		

(*)**Accompagnement pédagogique** : Ado ou adulte, vous souhaitez travailler entre amis ou sur un projet commun, vous avez besoin de locaux et d'un enseignant diplômé pour vous guider et vous motiver. N'hésitez pas à nous contacter

Réductions : qui est concerné ?

- **Réduction « pratique collective »** : tout élève inscrit au parcours enfant ou aux formules 2 ou 4 du parcours ado/adulte, a droit à une pratique collective sans supplément de tarif.
- **Réduction famille** : Une réduction tarifaire s'applique aux fratries à partir de 2 enfants adhérents comme suit : pas de réduction sur le tarif le plus élevé, - 5% sur le 2^{ème} tarif le plus élevé et - 10% pour les suivants.
- **Réduction étudiant/demandeur d'emploi** : Sur justificatifs, le tarif « - 10 % » sera appliqué.

2020/2021

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Muzikabulles (0-1 an)						08:45 - 09:45
Un souffle à deux						10:00 - 11:00
L'oreille sous toutes ses formes						11:15 - 12:15
Jardin Musical (1-3 ans)			08:45 - 09:45			
Éveil 1			09:45 - 10:45			
Éveil 2			16:00 - 17:00			
Éveil 3			10:45 - 11:45 / 15:00 - 16:00			
FM 1C 1A	17:15 - 18:15		09:15 - 10:15			
FM 1C 2A		17:30 - 18:30	15:00 - 16:00			
FM 1C 3A	18:15 - 19:15		10:15 - 11:15			
FM 1C 4A		18:30 - 19:30	11:15 - 12:15			
FM 2C 1A			16:00 - 17:00	17:30 - 18:30		
FM 2C 2A				18:30 - 19:30		
FM Ado/hors cycle			14:00 - 15:00			
Piano - Christelle		16:00 - 21:00	09:00 - 20:00			
Piano - Rémy		16:00 - 21:00	09:00 - 20:00			
Guitare - Loïc			10:00 - 20:00	17:00 - 20:00		
Guitare - Camille				16:00 - 20:00		
Guitare - Nicolas				16:00 - 20:00		
Batterie	16:00 - 21:00			19:30 - 20:30		
Flûte traversière		16:00 - 21:00	13:15 - 18:45			
Clarinette		16:00 - 22:00				
Saxophone	17:00 - 20:00					
Trompette			14:00 - 18:00			
Violon et Alto		17:00 - 20:00	12:00 - 20:00			
Chant			11:45 - 14:00 / 17:30 - 20:30			
Chorale enfants			14:00 - 15:00			
Orchestre enfants			17:30 - 18:45			
Ensemble adultes vocal/instru.			19:30 - 21:00 (bimensuel)			
Atelier musiques actuelles				20:30 - 21:30		

Date de début des cours

**Lundi 14
septembre
2020**

ATTENTION

Ces jours et horaires peuvent être modifiés en septembre. Chaque professeur d'instrument vous contactera afin de fixer votre heure de cours, répondre à vos ultimes questions et organiser la nouvelle année.

Lieu des cours

Mairie Lyon 6
33 rue Bossuet

Ecole Jean Racine
8/10 rue Crillon

Formulaire d'inscription

En gras : Mentions obligatoires à saisir

Responsable légal # 1

Civilité *	<input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame
Nom *	
Prénom *	
Adresse *	
CP et Ville *	

Téléphone domicile	
Mobile *	
E-Mail *	

Assurance Responsabilité Civile *	Compagnie *
	Police n° *

Responsable légal # 2

Civilité	<input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame
Nom	
Prénom	
Adresse	
CP et Ville	

Téléphone domicile	
Mobile	
E-Mail	

Règlement :

Vous pouvez d'ores et déjà nous préciser les modalités de règlements envisagé.

Comptant	<input type="checkbox"/> Par chèque bancaire <input type="checkbox"/> Par prélèvement. <input type="checkbox"/> Par chèque vacances réseau ANCV
En trois fois	<input type="checkbox"/> Par chèque bancaire <input type="checkbox"/> Par prélèvement.
En quatre fois	<input type="checkbox"/> Par chèque bancaire <input type="checkbox"/> Par prélèvement.
Mensuellement	<input type="checkbox"/> Par prélèvement.

Elève

Statut *	<input type="checkbox"/> Enfant <input type="checkbox"/> Etudiant(e) postbac/Demandeur d'emploi <input type="checkbox"/> L'élève EST l'adulte 1
Nom *	
Prénom *	
Date de naissance *	

Mobile	
E-Mail	

Etablissement scolaire 09/2020	
Niveau 09/2020 *	



Droit à l'image

Nous soussignés :

Agissant en qualité de représentants légaux de :

- Autorisons l'Ecole Allegretto à photographier ou à filmer notre enfant dans le cadre des activités de l'Ecole et à reproduire ou à diffuser ces images à des fins pédagogiques ou de communication sur les supports de communication de l'Ecole, de toute nature, notamment son site internet et ses réseaux sociaux. Cette autorisation est consentie à titre gracieux, pour la durée de vie des supports de communication réalisés par l'Ecole et pour un territoire illimité. Elle exclut toute exploitation commerciale.
- N'autorisons pas l'Ecole Allegretto à photographier ou filmer notre enfant.

A :

Le :

Signatures des représentants légaux.

Représentant légal 1

Représentant légal 2

Autorisation de sortie

Notre enfant (Nom Prénom).....

- autorisé à rentrer seul
- sera pris en charge par :
-

Parcours pédagogique

(valider votre choix par une croix dans la dernière colonne)

Parcours petite enfance	Jardin Musical – (moins de trois ans)	Mercredi 08h45	
	Eveil 1 - (petite section)	Mercredi 09h45	
	Eveil 2 - (section moyenne)	Mercredi 16h00	
	Eveil 3 - (grande section)	Mercredi 10h45	
		Mercredi 15h00	

Pratique instrumentale	Instrument choisi ->		
	Formule	30 minutes instrument seul / 1 heure à deux élèves	
		45 minutes instrument seul	

(obligatoire pour le Parcours Enfant)	1C 1A – Année 1 <i>(Cours : Marie Lyon 6^{ème} les lundi, Ecole J Racine le mercredi)</i>	Lundi 17h15	
		Mercredi 09h15	
	1C 2A – Année 2 <i>(Cours : Ecole J Racine uniquement)</i>	Mardi 17h30	
		Mercredi 15h00	
	1C 3A – Année 3 <i>(Cours : Marie Lyon 6^{ème} les lundi, Ecole J Racine le mercredi)</i>	Lundi 18h15	
		Mercredi 10h15	
	1C 4A – Année 4 <i>(Cours : Ecole J Racine uniquement)</i>	Mardi 18h30	
		Mercredi 11h15	
	2C 1A – Année 5 <i>(Cours : Marie Lyon 6^{ème} les jeudi, Ecole J Racine le mercredi)</i>	Mercredi 16h00	
	Jeudi 17h30		
2C 2A – Année 6 <i>(Cours : uniquement à Mairie Lyon 6^{ème})</i>	Jeudi 18h30		
Ados – Hors cycle	Mercredi 14h00		
Commande carillon chromatique 25 notes - référence Lugdivigne 8081 <i>L'enseignement de la FM nécessite un carillon que nous pouvons commander pour vous si vous n'en disposez pas. Il vous sera refacturé au réelle en début d'année scolaire (environ 28 €).</i>			

Pratiques collectives	Chorale (enfant)	Mercredi 14h00	
	Orchestre enfant	Mercredi 17h30	
	Ensemble vocal (ado / adulte)		
	Ensemble instrumental adultes (par quinzaine)	Mercredi 19h00	
	Ateliers Musiques actuelles	Jeudi 20h30	

☞ Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Ecole et m'engage à y tenir.

☞ J'autorise l'association Ecole de Musique Allegretto à utiliser les informations contenues dans ce formulaire pour nous transmettre toute information utile à la bonne organisation du programme pédagogique.

Date	Signature du responsable légal ou de l'élève majeur

Les informations portées sur ce formulaire font l'objet d'un traitement par l'Ecole Allegretto pour gérer les inscriptions et le suivi pédagogique des élèves. Pour en savoir plus sur les traitements mis en œuvre et sur vos droits nous vous invitons à vous reporter à notre politique de gestion des données à caractère personnel accessible sur notre site.